

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **13 août 2019 à 20 h 00**, sous la présidence de madame Julie Lemieux, mairesse.

Étaient présents les conseillers : M. Steven Strong-Gallant
Mme Isabelle Paré
M. Réjean Sauvé
Mme Aline Nault
M. Alexandre Zalac
M. Willy Mouzon

Madame Fanny Grosz, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Avant de débiter la séance, Madame la mairesse souhaite la bienvenue à l'assemblée.

211-08-19
Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 13 août 2019 à 20h00.

212-08-19
Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en ajoutant le point suivant :
- Marche pour la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges : demande de don.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

213-08-19
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 juillet 2019

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 juillet 2019 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 juillet 2019 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

214-08-19
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juillet 2019

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juillet 2019 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la

présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juillet 2019 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADMINISTRATION

215-08-19

Autorisation à la directrice générale de suivre la formation en ligne de l'ADMQ « La préparation et la rédaction de documents municipaux »

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER Mme Fanny Grosz, directrice générale et secrétaire-trésorière, à suivre la formation en ligne de l'ADMQ « La préparation et la rédaction de documents municipaux »,

D'AUTORISER le paiement des frais de formation, soit 379,00 \$, taxes en sus.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

M. le conseiller Réjean Sauvé dénonce son intérêt dans le point suivant et quitte la table des délibérations à 20h02.

216-08-19

Adhésion au service de soutien informatique de la Coop-CSUR et arrêt des services avec LOB

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait appel à la société LOB Inc. pour les services de soutien informatique, d'hébergement de courriels, de sauvegarde de données et de protection antivirus ;

CONSIDÉRANT QUE la Coop-CSUR, coopérative multiservices installée à Sainte-Marthe, propose un service équivalent de soutien informatique ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre de la Coop-CSUR ;

CONSIDÉRANT QUE pour des services équivalents, les tarifs de la Coop-CSUR sont plus avantageux aussi bien au niveau des coûts mensuels que du tarif horaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Coop-CSUR a ses bureaux à Sainte-Marthe et que le temps de réponse est plus rapide et sans surcoût pour le déplacement ;

CONSIDÉRANT QUE la Coop-CSUR estime qu'un temps de travail d'environ 3h à 65\$/heure serait nécessaire afin de mettre en place le service ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU,**

QUE la Municipalité fasse désormais affaire avec la Coop-CSUR pour le service de soutien informatique, d'hébergement de courriels et de sauvegarde de données,

DE MANDATER la Coop-CSUR afin de mettre en place ce service au coût horaire de 65\$/heure,

QUE la directrice générale fasse le nécessaire auprès de LOB Inc. afin de mettre fin aux services en vigueur chez eux.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé		RETIRÉ
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

M. le conseiller Réjean Sauvé reprend son siège à 20h04 à l'issue des délibérations.

FINANCES

Dépôt du rapport des dépenses de la directrice générale en vertu de la délégation de compétence

Une copie du rapport de Mme Fanny Grosz, directrice générale, est déposée au conseil.

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée, Fanny Grosz, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois d'août 2019.

217-08-19

Approbation des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles ;

IL EST RÉSOLU d'approuver et de payer les comptes suivants :

Chèques nos C1900172 à C1900191	51 938,48 \$
Paiement AccèsD L1900099 à L1900108	16 651,60 \$
Chèques de salaires nos D1900114 à D1900128	9 321,01 \$

GRAND TOTAL

77 911,09 \$

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

218-08-19

Programmation de travaux pour la TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire ;

ATTENDU QUE les travaux déjà réalisés dans le cadre de la TECQ 2014-2018 ont fait l'objet de malfaçons et que la Municipalité est actuellement en litige contre l'entrepreneur responsable ;

ATTENDU QUE la retenue qui n'a pas encore été libérée représente 136 680,00 \$ dans le cadre de la TECQ 2014-2018 mais que les factures liées aux travaux susmentionnés n'ont pas été payées dans leur intégralité de même que la retenue contractuelle en raison du litige ;

ATTENDU QUE la Municipalité envisage d'effectuer des travaux additionnels dans le cadre de la TECQ 2014-2018, aussi bien au niveau de la voirie que de l'aménagement du centre socio-culturel ;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) nous a confirmé qu'en raison de notre situation particulière (litige) il était encore possible de modifier la programmation de la TECQ 2014-2018 ;

IL EST RÉSOLU,

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle,

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018,

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire,

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant et par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme,

QUE la Municipalité s'engage à informer le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution,

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

219-08-19

Autorisation de virements de crédits

IL EST RÉSOLU,

QUE la directrice générale soit autorisée à procéder aux virements de crédits nécessaires aux postes budgétaires suivants :

- un montant de **390,00 \$** est transféré du poste budgétaire (02-130-00-331) « Téléphonie » au poste budgétaire (02-701-21-310) « Téléphone CSC ».

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

GESTION DU TERRITOIRE

220-08-19

Octroi du contrat pour le changement de la chaudière du centre communautaire

ATTENDU la résolution numéro 16-01-19 du 15 janvier 2019 autorisant la directrice générale à aller en appel d'offres pour le remplacement de la chaudière du centre communautaire ;

ATTENDU QU'aucune soumission n'a été reçue suite à l'appel d'offres envoyé au mois d'avril 2019 ;

ATTENDU QUE l'entreprise Ventilation G. Lanthier Inc. a envoyé une soumission en date du 15 juillet 2019 pour un montant de 17 320,00 \$ (taxes en sus) pour le remplacement de la chaudière et les travaux électriques reliés ;

IL EST RÉSOLU,

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Ventilation G. Lanthier Inc. pour le remplacement de la chaudière du centre communautaire et les travaux d'électricité reliés, pour un montant total de 17 320,00 \$ (taxes en sus),

QUE la facture afférente sera payée par l'appropriation d'un montant équivalent du surplus accumulé non affecté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

221-08-19

Octroi du contrat pour la fourniture de sel à déglacer

ATTENDU la résolution numéro 202-07-19 du 09 juillet 2019 autorisant la directrice générale à inviter deux entreprises à déposer une soumission pour la fourniture de sel à déglacer pour le déneigement 2019/2020 ;

ATTENDU la réception des deux soumissions suivantes :

Entreprise	Prix / tonne livrée	Prix / tonne non livrée
Sel du Nord	121,50 \$	96,75 \$
Sel Windsor	109,88 \$	109,00 \$

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite que l'entreprise fournissant le sel s'occupe également de sa livraison ;

ATTENDU QUE c'est l'entreprise Sel Windsor qui propose le meilleur tarif à la tonne livrée ;

IL EST RÉSOLU,

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et la livraison du sel à déglacer pour la saison 2019/2020 à l'entreprise Sel Windsor au tarif de 109,88 \$ la tonne livrée (taxes en sus), considérant que les besoins de la Municipalité sont de 180 tonnes environ.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

222-08-19

Octroi du contrat pour le resurfaçage d'une partie de la rue des Hérons, du chemin du Ruisseau, de la montée Primeau, et l'installation de 3 ralentisseurs en asphalte

ATTENDU la résolution numéro 209-07-19 du 29 juillet 2019 autorisant la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le resurfaçage d'une partie des rues des Hérons et du Ruisseau, l'installation de 3 ralentisseurs en asphalte et le resurfaçage éventuel de la montée Primeau ;

ATTENDU QUE l'appel d'offres a été rédigé de manière à demander 2 prix distincts :

- Projet 1 : resurfaçage de plusieurs sections de la rue des Hérons et du chemin du Ruisseau et installation de trois ralentisseurs en asphalte sur les rues des Merles, des Colibris et des Hérons,
- Projet 2 : resurfaçage de plusieurs sections de la montée Primeau ;

ATTENDU la promesse de Madame la Députée Maryline Picard d'octroyer à la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) et du programme PPA-ES ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite également demander une modification de la programmation dans le cadre de la TECQ 2014-2018 pour y inclure des travaux de voirie et que, dans la mesure où le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) et le Ministère des Transports du Québec (MTQ) ne donnaient pas leur approbation pour ladite modification, ces travaux pourraient être admissibles au programme TECQ 2019-2023 ;

ATTENDU la réception des soumissions suivantes :

Entreprise	Prix Projet 1 (taxes incluses)	Prix Projet 2 (taxes incluses)	Prix Projets 1 & 2 (taxes incluses)
Les Pavages La Cité B.M. Inc.	37 162.80 \$	25 136.41 \$	62 299.21 \$
Pavages Desrochers & Cie Inc.	N'a pas soumissionné		
Les Pavages Théorêt Inc.	40 097.54 \$	26 053.34 \$	66 150.88 \$
Les Pavages Asphaltech Inc.	44 705.76 \$	24 387.07 \$	69 092.83 \$

IL EST RÉSOLU,

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Les Pavages La Cité B.M. Inc. pour la réalisation :

- du projet 1 au montant de 37 162.80 \$ (taxes comprises), et
- du projet 2 au montant de 25 136.41 \$ (taxes comprises).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

223-08-19

Adoption du règlement numéro 235-2019 modifiant le règlement de zonage 155 visant à modifier et à ajouter diverses dispositions

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a adopté le règlement de zonage 155 ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 12 février 2019 avec présentation d'un premier projet de règlement,

ATTENDU l'analyse de conformité du premier projet de règlement rendue par la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 08 mars 2019 ;

ATTENDU la séance publique de consultation tenue le 1^{er} avril 2019 ;

ATTENDU QU'un deuxième projet de règlement a été présenté le 11 juin 2019 ;

ATTENDU l'analyse de conformité du deuxième projet de règlement rendue par la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 19 juillet 2019 ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur juge approprié de modifier le Règlement de zonage numéro 155 afin de modifier et d'ajouter diverses dispositions ;

IL EST RÉSOLU,

QUE le règlement numéro 235-2019 modifiant le règlement de zonage 155 soit adopté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Mme la Mairesse explique à l'assemblée que le point suivant avait déjà été présenté à la séance du 09 juillet 2019 et qu'il avait été décidé d'octroyer un contrat à Martech pour la fourniture d'un ralentisseur en caoutchouc pour la rue des Merles.

Mme la Mairesse informe l'assemblée qu'elle a décidé d'exercer son droit de veto et n'a pas signé ladite résolution, ceci afin d'envisager à la place la pose d'un ralentisseur en asphalte, considérant que la municipalité a fait une demande de subvention pour laquelle les ralentisseurs à caractère permanent sont admissibles.

Mme la Mairesse rappelle que conformément à la loi et suite au veto qui a été exercé, il y a lieu de soumettre la décision une deuxième fois au vote du conseil.

224-08-19

Octroi d'un contrat pour la fourniture d'un ralentisseur pour la rue des Merles – abrogation de la résolution numéro 204-07-19

ATTENDU la résolution numéro 185-06-19 du 11 juin 2019 autorisant l'installation d'un ralentisseur sur la rue des Merles ;

ATTENDU la résolution numéro 204-07-19 du 09 juillet 2019 octroyant un contrat à l'entreprise Martech pour la fourniture d'un ralentisseur en caoutchouc sous la forme de 3 dos d'ânes ;

ATTENDU QUE Mme la Mairesse Julie Lemieux a décidé d'exercer son droit de veto et n'a pas signé la résolution numéro 204-07-19 afin de pouvoir envisager la pose d'un ralentisseur en asphalte plutôt qu'un ralentisseur en caoutchouc ;

ATTENDU QUE conformément à la loi, ce point ayant fait l'objet d'une opposition à son approbation par Mme la Mairesse Julie Lemieux, il y a lieu de le soumettre une seconde fois au vote du conseil municipal lors de la séance suivante ;

ATTENDU QUE le conseil municipal décide de revoir sa décision d'installation d'un ralentisseur en caoutchouc pour envisager à la place l'installation d'un ralentisseur en asphalte ;

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil refuse l'octroi d'un contrat à Martech pour la fourniture d'un ralentisseur en caoutchouc pour la rue des Merles,

QUE la résolution numéro 204-07-19 soit ainsi abrogée.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SUJETS ADDITIONNELS

225-08-19

Marche pour la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges

ATTENDU la réception d'une invitation à la marche annuelle de la Maison qui se tiendra le 15 septembre 2019 ;

ATTENDU que la Municipalité souhaite apporter son appui à la Maison ;

IL EST RÉSOLU,

DE FAIRE un don de 100 \$ à la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CORRESPONDANCE

Aucune.

POINTS D'INFORMATION

Mme la Mairesse informe l'assemblée de l'arrêt du Club de l'âge d'or. Les administrateurs ont décidé de faire don de l'argent restant en leur possession, une partie à la maison des soins palliatifs de Hudson, et l'autre partie au comité de loisirs. Ils ont fait don de tout leur matériel à la municipalité. Mme la Mairesse rappelle que le club était actif depuis plusieurs décennies et remercie chaleureusement tous ceux qui y ont contribué.

M. le conseiller Réjean Sauvé remercie le comité de loisirs « TSR en action » pour leur dévouement et leur originalité dans l'organisation de la Fête des Voisins le 04 août. Mme la Mairesse remercie à son tour « TSR en action » pour cette fête qui a été un beau succès.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse ouvre la période de questions à 20h14 et invite les personnes présentes à s'exprimer.

226-08-19

Levée de l'assemblée

Il est proposé et résolu de lever la séance à 20h30.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La séance est levée à 20h30.

Julie Lemieux, mairesse

Fanny Grosz, directrice générale
et secrétaire-trésorière